

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021



Compte rendu affiché le

15 DEC. 2021

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_118

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU
CINÉMA LE MÉLIÈS

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN

M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. COUTURIER), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), M. GERBEAUX (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme CRESPIY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 25/12/21.....

Identifiant de l'Acte :

2021.12.13...D2021-118-95

Rapport de : Frédéric JOUBERT

Le cinéma « Le Méliès », Association loi 1901, dispose sur la commune d'une salle de cinéma située au cœur du quartier de Vassieux.

Bien connu des Caluirards et des Caluirardes, cet équipement de proximité a été fortement touché par la crise sanitaire, qui a notamment conduit à la fermeture de ses portes pendant les cinq premiers mois de l'année 2021.

L'Association en a profité pour réaliser d'importants travaux afin de mettre aux normes PMR la salle de cinéma, désormais unique salle de cinéma présente sur la commune depuis la fermeture du cinéma « Ciné Caluire » en juin 2021. Ces travaux, soutenus par le Centre Nationale du Cinéma (CNC) et la Région, ont néanmoins nécessité un effort financier important pour l'association, qui sollicite une aide de la Commune sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, l'équipe de bénévoles de l'association du cinéma le Méliès travaille à développer les activités à destination des scolaires et du jeune public, et met en place régulièrement de nouvelles propositions (ciné junior pour les plus de 6 ans par exemple).

Pour accompagner le Cinéma Le Méliès dans ses projets, et valoriser les efforts fournis par l'association de ses bénévoles après cette période complexe, il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Cinéma Le Méliès ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée au compte fonction 314 nature 6745 du budget 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

15 DEC. 2021



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.